Ami du Clergé du 29 janvier 1931

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Petit Carême sur les Béatitudes. — I. *1er Dim. de Carême :* « Bienheureux les pauvres en esprit, » 65.
Instructions à des collégiens. — XVIII. La parabole du semeur, 68.
Aux Enfants de Marie. — LVI. Une leçon de couture, 71.
Entretiens sur la vie chrétienne. — CXXXIV. L'épreuve de la prière, 72.
Lectures sur sainte Jeanne d'Arc. — Quatrième partie : Glorifiée. — I. Le châtiment, 77. — II. Vers la réhabilitation, 79.

PETIT CARÊME SUR LES BÉATITUDES

I

1er Dimanche de Carême

« BIENHEUREUX LES PAUVRES EN ESPRIT »

Mes frères,

La seconde personne de la Sainte Trinité, le Verbe de Dieu, s'est incarnée dans le sein de la Vierge Marie pour venir fonder ici-bas un royaume ; non pas un royaume temporel, comme se l'imaginèrent à tort certains Juifs contemporains de Notre-Seigneur, mais un royaume spirituel dont lui, le Christ, serait le roi par droit d'hérédité, de par la volonté de Dieu son Père et par droit de conquête. Ce royaume, destiné à grouper sous le sceptre du Christ-Roi toutes les âmes de bonne volonté, aura sa constitution, mise en vigueur par son fondateur lui-même et valable jusqu'à la fin des temps ; puis, ceux-ci étant révolus, il se perpétuera à jamais dans l'état de gloire ; car sa condition est d'être éternel : « *Cujus regni non erit finis.* »

Dans ce royaume, m. f., nous sommes entrés par le baptême et j'aime à croire que, nous y maintenant par la foi, nous n'y jouons pas le rôle de membres inutiles parce que morts à la vie divine, mais que nous y manifestons une véritable activité surnaturelle par la possession et la pratique de la charité. Il n'en reste pas moins vrai que la fidélité à notre Roi peut comporter bien des degrés, depuis la fidélité minima du chrétien tiède qui n'entend pas dépasser le strict nécessaire et côtoie sans cesse les abîmes du péché grave, jusqu'à la fidélité héroïque du saint qui estime n'en avoir jamais fait assez pour s'élever toujours plus haut dans la connaissance et l'amour de Dieu.

A quel degré en sommes-nous sur cette échelle des valeurs surnaturelles ? Quel qu'il soit, encore inférieur, moyen, ou déjà un peu élevé, nous pouvons — et je ne crains pas de dire : nous devons — tous monter encore. C'est à cette montée spirituelle que nous convie l'Eglise en ce début de Carême et puisqu'il s'agit d'une fidélité plus grande à la loi de notre Roi, c'est à en mieux connaître la lettre et l'esprit que nous nous appliquerons ensemble. Cette loi divine, le Christ l'a promulguée tout au long de sa vie publique, mais il a voulu en donner un résumé substantiel dans les huit Béatitudes du Sermon sur la montagne. Ce sont elles que je commenterai au cours des entretiens que j'ai à vous donner.

* *

Un mot d'abord des circonstances dans lesquelles fut publiée la Loi nouvelle : ce n'était pas la première fois que Dieu en donnait une à son peuple ; jadis Moïse avait reçu au sommet du Sinaï les Tables du Décalogue. Mais alors Dieu apparaissait comme un Maître terrible, sur la cime d'une montagne escarpée, au milieu du tonnerre et des éclairs, et seul avec Moïse, il remettait à celui-ci la loi de crainte à laquelle l'homme devait se soumettre en esclave. Quelle différence lorsqu'il s'agit de la loi évangélique ! Jésus gravit un monticule verdoyant et fleuri, et là il donne à toute une multitude venue pour l'écouter l'essentiel de la loi d'amour. Ce ne sont plus tant des menaces de châtiments que des promesses de récompenses que vient apporter l'Homme-Dieu. Remarquez-le bien d'ailleurs, Notre-Seigneur ne supprime pas la loi ancienne. Il ne se présente pas en révolutionnaire démolisseur, mais en sage constructeur qui saura utiliser les assises existantes, tant il est vrai que la plus parfaite harmonie règne dans l'œuvre divine. Cette loi ancienne, il va la compléter et la parfaire, de telle sorte que la nouvelle loi sortira d'elle comme la fleur de sa tige.

Il serait intéressant d'examiner comment chacun des préceptes de l'Evangile vient pour ainsi dire s'ajuster à une défense du code mosaïque, pour nous permettre d'atteindre l'idéal proposé par le Christ, cette perfection dont il est le plus bel exemplaire. Mais cette étude parallèle, si intéressante qu'elle puisse être, n'aurait pas un résultat immédiatement pratique pour nos âmes. Venons donc plutôt nous mêler à cette foule bigarrée qui entourait Jésus sur les pentes du mont des Béatitudes, recueillons les paroles précieuses qui vont tomber des lèvres divines et emportons-les dans nos cœurs, bien décidés à les faire passer dans notre vie.

Beaucoup de fidèles, lisant dans leur Evangile ou leur Paroissien le texte des Béatitudes, sont tentés de croire que celui-ci contient un ensemble d'excellentes recommandations données par le Sauveur à ses auditeurs présents et aux fidèles de sa future Eglise, mais un ensemble incomplet. Notre-Seigneur aurait parlé un peu à la manière des parents et des maîtres qui profitent d'une circonstance favorable pour donner quelques avis à leurs enfants, sans prétendre tout dire en une seule fois. Il n'en est rien. Sans doute Jésus reviendra lui-même sur les préceptes formulés en cette mémorable journée, mais ce ne sera que pour en développer le sens. A eux seuls, ils constituent déjà l'essentiel de l'idéal évangélique.

Les maîtres de la vie spirituelle expliquent comment l'ascension d'une âme dans la perfection se réalise en trois étapes : au cours de la première, il s'agit de détruire ce qui en nous s'oppose à la perfection ; la seconde est une période de construction :

on élève un édifice de vertus solides ; la troisième voit cet édifice se couronner par la pratique de vertus héroïques. Ce programme n'est pas une belle invention d'esprits ingénieux ; il se trouve très clairement exposé par les huit Béatitudes. Les trois premières, en effet, réclament le détachement des choses extérieures ; c'est la partie négative. Les trois suivantes commandent l'essor de l'âme vers Dieu par la pratique des vertus de justice, de charité et de pureté ; c'est la partie positive. Les deux dernières enfin demandent au fidèle de s'élever au-dessus des vertus ordinaires ; c'est la partie héroïque.

Notre plan général étant ainsi établi, abordons la première Béatitude : « BIENHEUREUX LES PAUVRES EN ESPRIT, CAR C'EST A EUX QU'APPARTIENT LE ROYAUME DES CIEUX. »

I

Il y a, m. f., trois catégories de pauvres. — Les premiers sont pauvres réellement et ils n'aiment pas leur pauvreté. C'est peut-être des trois classes la plus nombreuse ; en tout cas elle est très nombreuse. Cette pauvreté peut être le résultat de causes diverses : malchance et accidents de toute sorte, inhabileté professionnelle, passions dépensières, que sais-je ? Peu importe d'ailleurs la cause ; le fait seul est à constater. Pour accepter cette pauvreté sans murmurer, il faudrait une âme foncièrement chrétienne. De telles âmes sont malheureusement trop rares aujourd'hui. Un adversaire de notre foi disait naguère que s'il y a encore aujourd'hui, en France, dans les masses, des pratiques extérieures de religion, il n'y a plus guère de sens vraiment chrétien et de foi assez profonde pour gouverner la vie. Dans quelles proportions cette affirmation est-elle exacte, je l'ignore ; mais je crois qu'elle renferme une part de vérité.

Aussi les pauvres dont nous parlons, plaçant le bonheur dans la satisfaction des sens et dans les plaisirs temporels, dont l'argent est une condition essentielle, se considèrent-ils comme particulièrement malheureux, surtout s'il leur arrive, et cela leur arrive, de se comparer à des voisins plus fortunés et même très fortunés ; car, la remarque vaut la peine d'être faite, leur pauvreté est bien souvent une pauvreté relative et ce n'est pas tant la privation de quelques biens qui les touche que le dépit de voir ces biens chez leur voisin mieux avantagé. La porte est grande ouverte à l'envie, ce vice dont nous trouvons la première manifestation en Caïn et qui conduisit celui-ci au crime, au fratricide.

Il faut croire que, depuis ces temps lointains, l'humanité n'a guère changé, si l'on compte tous les meurtriers dont la main est journellement armée par l'envie. Sans aller jusque là, combien ne reculent pas devant des moyens malhonnêtes pour faire passer de la poche du voisin dans la leur cette fortune qu'ils convoitent et qui est pour ces nouveaux adorateurs du veau d'or la seule divinité qui compte ! Je cite les cas extrêmes où l'impatience de la pauvreté absolue ou relative, imputable ou non, mène jusqu'à l'indélicatesse, au vol et au crime. Mais à côté de ces exceptions s'ajoute toute une foule de mécontents qui concentrent en eux ou ne manifestent que timidement leur rancœur en face de ce qu'ils nomment, pas toujours à tort peut-être, les injustices sociales. Bref, la catégorie des gens qui, pauvres réellement, maudissent leur pauvreté comprend un nombre respectable de sujets.

Voici la deuxième. Elle englobe tous ceux qui, pauvres réellement, aiment leur pauvreté. On voit de suite que si, apparemment, ils ne sont pas mieux partagés que les premiers, en réalité ils possèdent une élévation de sentiments, une valeur morale qui les place bien au-dessus de ceux-ci. Phénomène inexplicable pour le monde que l'attitude de ces âmes joyeusement résignées. Aussi les jugements malveillants se plaisent-ils à souligner cette prétendue diminution de leur personnalité qui se laisse écraser par le sort sans mot dire. Mais, nous le savons, le monde et l'Evangile n'apprécient pas les actes ni les sentiments humains de la même façon, parce qu'ils ne les envisagent pas sous le même angle. Contentons-nous pour le moment de constater l'existence de cette seconde catégorie de pauvres.

La troisième groupe, malgré la contradiction apparente des termes, un certain nombre de riches. Mais ces riches d'un genre particulier se distinguent des autres en ce qu'ils ne tiennent pas leur cœur attaché aux richesses et c'est dans ce sens qu'ils sont pauvres. Il me semble que leur mérite est supérieur à celui des précédents ; car si le concours des circonstances a voulu que nous fussions privés des biens de ce monde, c'est peut-être le fait d'une sage philosophie que de faire, comme on dit, contre mauvaise fortune bon cœur et de ne pas aggraver une situation déjà pénible par une aigreur de caractère qui ne mettra pas un sou de plus dans notre bourse. Au contraire, lorsque la fortune a souri à un homme, quelle tentation pour lui de s'attacher à son trésor et, comme dit l'Evangile, d'enfermer son cœur dans sa bourse ! Il faut donc à cet homme une vertu singulière pour exercer largement la générosité et, en cas de revers de fortune, ne pas sombrer dans le désespoir.

Telles sont les trois catégories de pauvres. Quelle pouvait être à leur égard l'attitude de Notre-Seigneur ? Comment va-t-il résoudre ce problème du paupérisme ? La première solution qui se présente à l'esprit, c'est la suppression de la pauvreté. C'est elle qui est envisagée et poursuivie par certaines doctrines philosophiques, comme le socialisme et le communisme, sans grand succès d'ailleurs, car ces doctrines sont devenues entre les mains de beaucoup des instruments de politique et de la plus détestable des politiques. L'homme, d'après le plan primitif de Dieu, a été établi roi de la création ; il a donc sur les biens créés un droit de possession et d'utilisation très réel. C'est le péché qui, en introduisant dans le cœur humain l'envie et l'injustice, a troublé la possession pacifique des biens de ce monde et a établi deux catégories dans l'humanité, celle des oppresseurs et celle des opprimés, celle des voleurs et celle des volés. C'est le péché aussi qui,

en brisant l'équilibre de l'âme, a communiqué à celle-ci une fâcheuse tendance à céder aux passions honteuses, intempérance, mauvaise conduite, qui sont les meilleurs recruteurs de la classe pauvre.

Notre-Seigneur, étant venu en ce monde pour combattre et détruire le péché, va-t-il supprimer l'une de ses conséquences les plus fâcheuses ? Non ; car, remarquez-le bien, s'il détruit le péché en ce sens qu'il le fait disparaître de l'âme, sous certaines conditions, s'il supprime avec lui, pour qui le veut, ses conséquences éternelles, c'est-à-dire la damnation, il laisse subsister ses conséquences temporelles : concupiscence, souffrances, maladie et mort. C'était sagesse, tout particulièrement en ce qui concerne la pauvreté, car si l'homme est soumis par la volonté de Dieu au travail, — et c'était la loi même avant la chute originelle, — la paresse humaine est telle que cette loi serait bientôt lettre morte pour la plupart, si la nécessité de gagner le pain du jour présent et de l'assurer pour l'avenir ne servait de stimulant à notre activité.

Une autre solution du problème qui, je me hâte de le dire, ne pouvait pas venir à la pensée de Notre-Seigneur, c'eût été de supprimer la richesse. C'était cette fois un nivellement non plus par en haut, mais par en bas, solution qui aurait été évidemment très agréable à beaucoup de membres de la classe déshéritée qui, comme je le disais tout à l'heure, ne s'attristent pas tant de leur propre infortune que du bonheur d'autrui. Quand le bon Dieu eut créé le monde avec les êtres qu'il devait renfermer, il regarda son œuvre, nous dit l'Ecriture, et il vit que tout ce qui avait été créé était excellent. De fait, les richesses variées que contient l'univers sont bonnes en elles-mêmes, puisqu'elles sont l'œuvre de Dieu ; elles ne deviennent mauvaises que par l'usage mauvais que l'homme en fait, soit en y attachant son cœur sans raison, soit en les utilisant pour le mal. Pourquoi donc, au moyen d'un nivellement par en bas, supprimer ce qui est bon et peut servir au bien ? Il valait beaucoup mieux faire ce que Jésus a fait : sanctifier, consoler et soulager la pauvreté !

Notre-Seigneur a sanctifié la pauvreté par son exemple. Il choisit des parents pauvres. Lui-même vient au monde dans des conditions de particulière pauvreté : il n'a pas même le plus modeste berceau et c'est une mangeoire d'animaux qui le reçoit. Pendant sa vie mortelle il ne possède rien, il n'a pas une pierre où reposer sa tête. Il choisit la plupart de ses apôtres dans une condition modeste et il fait du pauvre un de ses membres de prédilection.

Notre-Seigneur a consolé la pauvreté, car il en a fait un moyen de sanctification particulièrement efficace, tellement efficace qu'elle est devenue l'objet d'un vœu pour ceux qui veulent tendre à la perfection en suivant la voie des conseils. De ces êtres méprisés par l'antiquité païenne, il a fait les élus de son royaume : « Bienheureux les pauvres, car c'est à eux qu'appartient le royaume des cieux ! »

Enfin Notre-Seigneur a soulagé la pauvreté en faisant appel en sa faveur à la charité du riche, et même, avant de parler de charité, à la simple justice. L'Eglise, parlant par la bouche des Papes, nous en avons encore un tout récent exemple, défend aux riches d'exploiter le pauvre et de se désintéresser de lui ; elle veut, au contraire, pour l'ouvrier un juste salaire, le repos dominical, une aisance suffisante lui permettant d'atteindre non seulement sa fin temporelle ici-bas, une honnête existence pour lui et sa famille, mais encore sa fin dernière, le royaume des cieux [1].

II

M. f., les applications pratiques que l'on peut tirer de ces quelques idées ne manquent pas. Le plus simple est de suivre le commentaire que Notre-Seigneur a donné lui-même de sa première Béatitude [2]. Le divin Maître nous met en garde contre un souci exagéré de la vie présente, qui est un des plus grands obstacles à la perfection et qui se manifeste chez les uns par le besoin d'entasser les richesses, chez les autres par la crainte pusillanime de manquer du nécessaire. Aux premiers il dit : « Riches, ne thésaurisez pas, » et cela pour trois raisons. D'abord parce que le cœur subit le sort de l'objet auquel il s'attache. C'est un fait d'expérience que la sagesse populaire a exprimé par un proverbe : « Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es. » Tout le monde connaît l'influence tantôt heureuse, tantôt désastreuse de certaines amitiés. Notre-Seigneur se sert donc d'un fait bien connu pour expliquer les méfaits de l'avarice. De même que les biens de ce monde peuvent être mangés par la rouille, dévorés par les vers, emportés par les voleurs, de même le cœur de l'avare lui est peu à peu soustrait par sa passion. Au fur et à mesure que celle-ci se développera, les sentiments, je ne dis pas les plus élevés, mais les plus naturels au cœur humain tendront à disparaître pour faire place à l'unique et vain souci de la richesse, anxiété perpétuelle à la pensée que ce trésor peut être ravi ou seulement diminué, alors qu'il y a tant d'autres préoccupations si dignes d'arrêter le cœur de l'homme. C'est qu'en effet l'accumulation des richesses a pour autre conséquence d'enténébrer la conscience et d'aboutir à ce résultat : donner la première et même l'unique place à ce qui n'est rien, la créature, et donner la dernière et même refuser toute place à celui qui est tout, le Créateur. Faut-il nous étonner de la trahison d'un Judas et de celle de tous ses imitateurs, lorsqu'on voit l'avarice produire un pareil bouleversement parmi les notions les plus élémentaires de la vie morale ?

Il est donc impossible de servir deux maîtres, Dieu et la richesse. Ou bien on aime l'un pour haïr l'autre, ou bien on estime l'un pour mépriser l'autre. La conclusion qui s'impose aux riches, c'est de témoigner d'une façon pratique leur détachement, en donnant volontiers de leur superflu aux œuvres si intéressantes qui sollicitent leur charité. Elles sont innombrables ; j'en cite quelques-unes des plus

[1] Cf. Duplessy, *Dominicales*, t. I, p. 630.
[2] Cf. Chanoine Geslin, *Le Message de Dieu à la terre*, p. 101

importantes : vocations sacerdotales, denier du clergé, écoles chrétiennes, propagation de la foi, œuvres sociales de toute sorte destinées, selon la volonté du Christ, au soulagement de la pauvreté. Que ces largesses soient faites avec l'esprit surnaturel qui convient, sans vaine ostentation ; elles seront un excellent moyen de résoudre le problème, difficile au dire de Jésus, de l'entrée du riche au ciel.

Pauvres, n'ayez pas d'inquiétudes déraisonnables. Est déraisonnable toute inquiétude qui ne tient pas compte de la divine Providence. Dieu est un père, le meilleur des pères, et Notre-Seigneur nous donne l'assurance qu'on verra un enfant abandonné par sa mère plutôt qu'un enfant de Dieu abandonné par son Père céleste. Dieu est la providence des oiseaux du ciel et des lis des champs, à qui il donne la nourriture et le vêtement. Ce qu'il fait pour eux, refuserait-il de le faire pour l'homme créé à son image, racheté par le sang du Christ et appelé au bienfait de l'adoption divine et de la vision béatifique ? Le manque de confiance est une injure à laquelle Dieu est particulièrement sensible, car il met en doute sa puissance et sa bonté, et cela quand il s'agit d'une créature qui précisément doit tout à cette même puissance et à cette même bonté.

On parle beaucoup aujourd'hui des nouveaux pauvres. Ils ne doivent pas oublier qu'en jugeant des événements à la lumière de la foi, c'est la grâce d'une plus grande ressemblance avec le divin Pauvre qu'ils ont obtenue et que s'ils savent l'accepter en esprit de joyeuse soumission et de réparation féconde, ils sont sur le chemin qui conduit tout droit au céleste royaume.

C'est celui-ci qui doit faire l'objet de notre première préoccupation. Riches et pauvres, recherchez avant tout le royaume de Dieu, ce sera mon mot de la fin. Est-ce qu'au milieu des soucis, je parle des soucis légitimes de l'existence, nous ne perdons pas trop souvent de vue le but essentiel de la vie présente ? Ce but, c'est le ciel. La vie présente ne nous est donnée que pour le gagner. S'il nous est permis d'avoir des préoccupations temporelles et matérielles, celles-ci ne doivent jamais nous détourner de ce but uniquement important. A quoi sert à l'homme de gagner le monde, c'est-à-dire, en admettant que ce soit possible, toute la fortune qui existe dans l'univers, ou encore de soumettre à sa domination toutes les créatures, s'il vient à perdre son âme ? C'est si facile, à l'aide de vains prétextes, de s'endormir, de s'élargir, de se déformer la conscience, et de se permettre ainsi dans les transactions avec le prochain des indélicatesses à l'origine desquelles se trouve toujours une affection déréglée pour les biens de ce monde ! C'est si facile de vendre cette conscience pour un peu de papier-monnaie ! De vieux fableaux racontent l'histoire de cet homme qui vendit son âme au diable pour quelque avantage matériel. Si l'on pouvait lire dans les consciences, est-ce que pareille histoire ne pourrait pas trouver place dans les faits d'actualité de nos journaux modernes ? Sans doute on n'en vient pas là du premier coup, pas plus que Judas à sa trahison ; mais quiconque attache son cœur aux biens de ce monde a déjà mis le doigt dans l'engrenage qui risque de l'entraîner, à une vitesse toujours accélérée, à la trahison de son Dieu et à la perte de son âme.

* *

Je vous proposerai donc, comme bouquet spirituel de notre premier entretien, cette pensée que je voudrais présente à votre esprit chaque soir, au moment où vous faites, je l'espère, votre examen de conscience : « Aujourd'hui les préoccupations terrestres, notamment les préoccupations d'argent, n'ont-elles pas risqué de m'entraîner en dehors du chemin qui conduit au ciel ? » Je voudrais que vous puissiez vous rendre chaque jour le témoignage qu'il n'en est rien, ou qu'au moins, en cas de défaillance, le souvenir de la première Béatitude vous ramène bien vite dans le devoir. Ainsi soit-il.

INSTRUCTIONS A DES COLLÉGIENS

XVIII

LA PARABOLE DU SEMEUR

I. — La parabole du semeur. Son interprétation par Notre-Seigneur. Le privilège que constitue la connaissance des vérités célestes et la responsabilité qu'il crée.

II. — La parole de Dieu se trouve dans les Livres saints inspirés par lui. La doctrine qui y est contenue est infailliblement vraie et leurs préceptes s'imposent à notre obéissance.

III. — Conditions pour profiter de la parole de Dieu : recueillement, résolutions mûries, énergie tenace. Se mettre à l'œuvre sans retard pour préparer une moisson abondante.

Mes chers enfants,

Parmi les enseignements que Notre-Seigneur aimait à déguiser sous le voile oriental des paraboles, il en est un que l'Eglise rappelle à notre attention en ce jour. C'est celui de la parole divine.

I

Voici d'abord ce que racontait Jésus aux foules qui, de toutes les cités d'alentour, étaient accourues pour savourer sa doctrine : Un laboureur sortit un jour de sa ferme pour ensemencer ses champs. Il allait, répétant ce que Victor Hugo devait appeler plus tard « le geste auguste du semeur. » Mais une partie des grains tomba le long du chemin, et les oiseaux, sans tarder, la picorèrent. D'autres semences furent jetées sur les rochers et périrent faute de l'humidité qui fertilise. Il faut croire que le semeur n'était pas très adroit, car il lança encore une part du blé au milieu des buissons d'épines qui devaient, naturellement, l'enlacer jusqu'à l'étouffer. Tout de même, l'ensemble de la semence fut jeté dans la bonne terre, et quand le temps eut passé, quand les pluies et le soleil d'été eurent accompli leur œuvre, on moissonna une abondante récolte.

Pour mieux attirer l'attention de ses auditeurs, le Christ, après avoir raconté cette histoire, leur répétait : « Que celui qui a des oreilles pour écouter,

entende. » Et le public, sans doute, restait indécis, anxieux, cherchant à deviner la haute leçon qui se voilait sous cette légende. Comme toujours, notre bon Maître eut pitié des âmes simples et aveugles. Il inspira à ses Apôtres de lui demander ce que signifiait cette parabole. Et il fallait bien qu'il attachât une importance spéciale à la leçon qu'il donnait alors, car il ne voulut pas laisser à ses disciples futurs le soin d'interpréter son récit. Il tint à préciser lui-même — ce qui ne lui arrivait pas toujours — les moindres détails de sa doctrine.

Il dit textuellement ceci aux âmes ardentes qui l'entouraient : « Il vous a été donné de connaître le mystère du royaume de Dieu ; mais aux autres il n'a été proposé qu'en paraboles, afin qu'en entendant ils ne comprennent point, et qu'en regardant ils ne voient pas. Voici le sens de cette parabole. La semence c'est la parole de Dieu. Ceux qui sont le long du chemin sont ceux qui entendent ; ensuite le démon vient et enlève de leur cœur la parole, de peur qu'ils ne croient et ne soient sauvés. Ceux en qui on sème sur la pierre sont ceux qui, entendant la parole, la reçoivent avec joie ; mais ils n'ont point de racines : ils croient pour un temps, et, au moment de la tentation, ils se retirent. Ce qui est tombé sur les épines représente ceux qui, ayant écouté la parole, se laissent peu à peu étouffer par les sollicitudes, les richesses et les plaisirs de la vie, et ils n'arrivent point à maturité. Ce qui tombe dans la bonne terre, ce sont ceux qui, écoutant la parole avec un cœur bon et excellent, la retiennent et portent du fruit par la constance. »

Que de leçons à tirer de ces quelques mots ! Nous devons y puiser d'abord des sentiments d'actions de grâces. Nous sommes, nous, de ceux à qui il a été donné d'entendre la vérité, non pas seulement en paraboles, mais dans la claire réalité surnaturelle qui nous permet de comprendre ce que bien d'autres, autour de nous, ne comprendront jamais. C'est une faveur dont vous ne saisirez le prix qu'au jugement dernier, lorsqu'il vous sera donné de voir quel avantage a, sur la conduite de votre vie, la connaissance exacte de la vérité qui, seule, peut orienter votre conduite et produire des œuvres de salut.

Auprès de vous, il y a des âmes qui valent les vôtres, et qui pourtant ne parviendront peut-être pas au ciel, ou qui n'y parviendront que péniblement parce qu'elles ne savent pas bien ce qu'il faut croire, comment il faut le croire, et de quelle façon on doit en tirer les conclusions pratiques. A être ainsi des privilégiés, nous n'avons d'ailleurs aucun mérite. C'est la Providence seule qui nous a choisis, qui nous a placés dans un milieu plus favorable : c'est donc vers elle que doit remonter toute la gloire, comme toute la reconnaissance de nos cœurs.

Mais le fait même de notre science religieuse plus profonde nous impose des obligations plus rigoureuses. Nous n'avons pas le droit de gaspiller la semence bénie qu'il nous est imposé de faire fructifier, et dont il nous sera demandé compte lorsque le Maître du champ céleste nous fera comparaître devant lui, pour nous récompenser ou nous punir suivant que nous aurons usé bien ou mal des trésors qu'il mit entre nos mains. Réfléchissez beaucoup, mes enfants, à cette responsabilité qui pèse déjà sur vous et qui s'aggravera de jour en jour, jusqu'à l'extrémité de votre vie, car les grâces du Seigneur continueront sans cesse à se multiplier dans votre âme et il vous incombera, jusqu'au dernier soupir, de les comprendre, de les étudier, de les utiliser, d'y joindre vos efforts personnels.

II

La parole de Dieu domine notre vie entière et même notre éternité. Elle contient toutes les doctrines auxquelles nous sommes tenus de croire ; elle renferme aussi le code des obligations qui nous incombent sous peine de n'être pas sauvés. Ceci vous indique sa suprême importance et vous signale, en même temps, votre devoir : celui de méditer sur les révélations divines afin d'y conformer votre vie.

Mais où la trouverez-vous, cette parole essentielle qui seule répand la lumière et la vie ? Vous ne pouvez pas raisonnablement exiger que le bon Dieu se dérange visiblement, pour vous enseigner, à chacun en particulier, sa doctrine et se faire votre professeur de catéchisme. D'autre part, comme cette science nous est indispensable, la Providence y a pourvu depuis bien des siècles déjà, et si bien que celui qui reste dans l'ignorance est seul en faute et ne pourra plus tard que se reprocher à lui-même sa négligence. Dieu, en effet, a daigné inspirer lui-même une série d'ouvrages qui, bien qu'écrits de la main des hommes, n'en sont pas moins son œuvre, car ils ont été dictés par l'Esprit-Saint. Ces ouvrages, dont l'ensemble forme la Sainte Bible, résument tout ce qu'il nous est nécessaire de connaître et tout ce que nous avons à pratiquer pour mener une vie chrétienne et parvenir aux gloires du ciel.

N'allons donc pas les confondre avec des volumes vulgaires, ni même avec des brochures ordinaires de piété dues simplement à l'initiative des hommes. L'Ancien et le Nouveau Testament portent en eux-mêmes les signes indiscutables de leur authenticité; leur autorité a été reconnue, dès leur publication, non seulement par les Juifs, mais par l'univers entier. De nos jours, l'Eglise infaillible sanctionne leur valeur suprême : c'est là, et là seulement, qu'elle vient puiser sa doctrine. Elle reconnaît elle-même qu'elle n'a pas le droit de changer un mot aux textes inspirés et tout ce qu'elle se borne à faire, depuis les Encycliques de ses papes jusqu'aux prônes de ses curés de campagne, c'est de commenter, d'expliquer, d'enseigner le Livre Saint, sans se permettre la plus légère retouche.

Il nous est donc possible, il nous est même facile de connaître la parole de Dieu : nous n'avons qu'à la lire là où le Seigneur l'a incontestablement fixée. Mais cela ne suffit pas encore. Quand nous parcourons des poèmes ou des légendes, voire des récits d'histoire ou des manuels de morale, nous gardons toujours une certaine liberté : celle de nous méfier

des faits rapportés par l'auteur, ou celle d'avoir un avis différent du sien. C'est tout naturel : l'auteur est homme, sujet à l'erreur, capable peut-être de nous tromper ; et en toute hypothèse, puisque nous sommes ses égaux, rien ne peut nous forcer à nous incliner devant son jugement, tant que nous ne sommes pas convaincus qu'il est préférable au nôtre. Il n'en va pas de même quand nous entendons la parole de Dieu. Ici, nous ne nous trouvons plus en présence d'un auteur humain, avec ses imperfections et ses ignorances : nous sommes en face de Dieu qui daigne se révéler à nous.

Il en résulte que la parole divine possède deux caractéristiques essentielles qui l'élèvent infiniment au-dessus de toute affirmation terrestre. Elle est d'abord véridique au suprême degré, puisque Dieu ne peut, par sa nature même, ni se tromper ni nous induire en erreur. Tout ce qui est contenu dans l'Ecriture est donc vrai, jusqu'aux plus minimes détails, jusqu'aux récits qui, de prime abord, pourraient d'abord sembler les plus insignifiants. Sans doute la Bible, même corroborée par la Tradition et le magistère de l'Eglise, ne contient pas toute la vérité surnaturelle, ne donne pas le dernier mot des mystères célestes. Il n'a pas plu au bon Dieu de se dévoiler tout entier aux faibles regards des mortels : le secret même dont il s'entoure encore en partie est une garantie pour notre foi, et nous devons l'en remercier, au lieu de le regretter par curiosité vaine. Mais si la Bible ne dit pas tout, tout ce qu'elle dit est exact : aucun doute ne nous est donc permis à l'égard de ce que Dieu lui-même a solennellement affirmé.

En second lieu, la Bible est douée d'une autorité sans égale. Elle ne se compose pas uniquement de récits : elle renferme toute une série de préceptes moraux, toute une législation qui, commencée avec le Décalogue du Sinaï, s'est poursuivie jusqu'aux Evangiles et aux Epîtres apostoliques. Ces règles-là ne sont pas du tout facultatives. Dieu avait le droit de nous les imposer, car il est notre créateur, notre souverain, et par conséquent notre Maître. Il a jugé bon de nous les imposer, pour sa gloire éternelle et pour notre propre bonheur. En fait, il nous les a imposées, comme il est facile de s'en convaincre en parcourant l'Ecriture Sainte. Une seule conclusion suit ces principes : nous sommes, de toute évidence, tenus de croire à la parole divine et obligés de nous conformer, dans notre existence pratique, aux commandements qui nous viennent du ciel.

III

Pour que notre foi et notre soumission ne demeurent pas des affirmations platoniques, mais passent effectivement dans la pratique quotidienne de nos actes, il importe qu'elles soient corroborées par un certain nombre de vertus que nous devons acquérir peu à peu. La semence jetée sur le chemin fut foulée aux pieds des passants ou becquetée par les oiseaux du ciel : il arriverait quelque chose d'analogue si notre âme était comme une grande route imprudemment ouverte à toutes les curiosités, à toutes les frivolités du monde. Le Seigneur ne fait bien entendre sa voix qu'à ceux qui savent se renfermer en eux-mêmes et il réserve ses plus intimes confidences aux âmes qui se recueillent pour les recevoir.

Cela ne veut pas dire qu'il faille, généralement, négliger toute étude profane. La vocation contemplative est sublime sans doute, mais elle n'est pas à la portée de tous et le Seigneur n'exige jamais rien au delà des forces qu'il nous a données. Sauf une vocation spéciale, sachons nous tenir au courant des choses qui nous entourent ou qui relèvent de nos devoirs d'état. Mais apprenons, en même temps, à nous réserver chaque jour quelques instants pour descendre dans ce sanctuaire de notre cœur, où nous aimerons à nous rencontrer avec Dieu.

Gardons-nous ensuite de nous livrer aux impulsions superficielles d'une piété mal entendue. Certaines gens ne vivent que par l'imagination et la sensibilité. Dans un moment de ferveur, ils seront prêts à tous les enthousiasmes comme à tous les sacrifices ; quelques heures après, on leur demanderait vainement le moindre effort pour accomplir leurs plus strictes obligations. Ces personnes-là sont semblables à un terrain rocailleux sur lequel le blé du ciel ne germe pas faute d'y pouvoir pousser des racines profondes et vivaces. La religion n'est pas une affaire de sentiment : elle relève, avant tout, de l'intelligence qui en creuse les bases rationnelles, et de la volonté qui tire les conséquences pratiques. Tout cela, d'ailleurs, ne suffit pas encore, car le grain béni ne croîtra que si nous l'arrosons avec l'eau surnaturelle de la grâce, que l'on obtient par la prière.

Un troisième point, très important lui aussi, nous est indiqué par la parabole évangélique. Il y a des ronces épineuses qui croissent en nous en même temps que les bonnes tiges, au risque de les étouffer. Ce sont les passions malsaines, suites du péché originel. Nous comprenons l'importance de la foi, nous voudrions vivre selon ses règles. Mais l'impétuosité de la jeunesse, les entraînements de l'adolescence, l'ambition de l'âge mûr enserrent, enlacent nos généreuses velléités :

> Je ne fais pas le bien que j'aime
> Et je fais le mal que je hais.

Ces vers que vous connaissez bien résument, hélas ! l'histoire de trop d'hommes. Comment échapper à un tel péril ? En assainissant, au prix d'un persévérant et rude labeur, le sol ingrat que la Providence nous a chargés de cultiver. Arrachons patiemment les épines et l'ivraie qui rendraient notre âme stérile. Attaquons chacun de nos vices, l'un après l'autre, en commençant par les plus redoutables, pour finir par extirper nos moindres défauts.

C'est difficile, c'est pénible, direz-vous. Mais le récit de Notre-Seigneur contient une conclusion réconfortante. Lorsque le divin semeur peut enfin jeter son grain sur une terre féconde, alors les épis se multiplient et la récolte donne cent pour un. Tâchez, mes enfants, que ce soit à vous que s'applique

cette suprême partie de la divine histoire. Il vous est possible, si vous le voulez énergiquement, d'écarter les divers obstacles qui atténueraient en vous, pour votre malheur, le rayonnement de la foi. Avec l'aide du bon Dieu, c'est une question d'énergie et la force sainte surabonde dans vos jeunes âmes baptisées.

A l'œuvre donc ! N'attendez pas, pour commencer ce surnaturel défrichement, n'attendez pas les années qui vont suivre : il n'y a qu'une saison pour les semailles, et vous êtes précisément à l'heure de ce printemps radieux. Appliquez-vous donc, dès aujourd'hui, à mieux pénétrer la parole divine, à la méditer, à la goûter, à en faire la loi de votre vie. Alors, mais alors seulement, vous saisirez toute la grandeur des mots que le Christ a lancés sur la terre ; alors vous pourrez vous réjouir d'avoir sillonné votre esprit et votre cœur pour préparer le travail du Maître. Alors le bon Dieu vous bénira et vous recueillerez éternellement dans le ciel les fruits de vos nobles efforts. Ainsi soit-il.

AUX ENFANTS DE MARIE

LVI

UNE LEÇON DE COUTURE

Je voudrais vous faire aujourd'hui une petite leçon de couture.

Vous souriez. Mais ce que je veux vous dire, ce n'est pas la manière de prendre des mesures, de disposer une étoffe, de fixer une garniture. Mon intention est de vous apprendre à orner un vêtement d'un autre genre, infiniment plus beau que celui que vous portez : le vêtement de votre âme. Ne soyez pas surprises de cette comparaison. S'il est dit dans la Sainte Ecriture que les élus seront revêtus de belles robes blanches, ne convient-il pas de les préparer sur la terre ?

I

Il faut d'abord à une ouvrière une pièce d'étoffe intacte, dont elle devra tirer un vêtement parfait. Dans cette étoffe elle taillera les divers morceaux qui lui donneront l'ensemble voulu. Ce n'est pas au hasard et par simple caprice que les ciseaux pénètrent dans la toile ou la soie et qu'ils y découpent des sinuosités variées. L'ouvrière a sous les yeux un modèle ; elle se guide sur des patrons aux dimensions appropriées, elle en suit avec soin les contours, sachant bien qu'un coup de ciseau donné trop vite, un simple moment d'inattention, peut compromettre tout l'ouvrage.

Dans notre âme aussi, il faut tailler, séparer ce qui doit nous servir de ce qui nous est inutile : caractère susceptible, désirs de vanité, humeur jalouse, en un mot tous les défauts qui s'attachent à notre esprit ou à notre cœur, doivent être coupés, rejetés, conformément au modèle placé sous nos yeux et qui est Jésus-Christ. Ce sont les petits bouts d'étoffe inutiles jetés par l'ouvrière. Mais dans ce premier labeur s'impose une vigilance soutenue. Nous ne devons pas craindre de piquer dans le vif de notre mauvaise nature.

II

Les morceaux d'étoffe préparés, l'ouvrière n'a plus qu'à travailler. Que fait-elle ? Elle les prend un à un pour les placer au bon endroit, et le fil, passant et repassant à la suite de l'aiguille, elle les joint ensemble. Mais que pourrait-elle sans fil ni aiguille ? La meilleure volonté du monde et l'habileté la plus grande y seraient impuissantes. Un bout de fil, une petite tige de métal, cela paraît bien peu, et cependant sans cela il n'est pas possible de confectionner un vêtement.

De même une âme, pour se former, a besoin du secours de la grâce divine. Voulons-nous éviter le mal et faire le bien, ce n'est pas notre nature infirme qui nous en donnera les forces nécessaires. « Sans moi, dit Jésus-Christ, vous ne pouvez rien accomplir. *Sine me nihil potestis facere.* » (Jo., XV, 5). Il n'a pas dit : « beaucoup », ou « peu », mais « rien ». En dehors de son assistance nous ne saurions même pas avoir une bonne pensée. La grâce, pour faire le bien et éviter le mal, nous est tout aussi indispensable que sont le fil et l'aiguille à l'ouvrière ; pourvu que nous lui soyons dociles, comme l'aiguille est docile aux doigts qui la conduisent, nous pouvons avec la grâce préparer à notre âme le plus riche vêtement. La grâce est non seulement la parure de notre âme qu'elle revêt d'un éclat surnaturel, elle est aussi, en faisant céder la nature à ses impulsions, le principe du mérite qui s'attache à nos œuvres.

III

La robe simple, même bien confectionnée, ne suffit pas encore. On aime à y ajouter quelques ornements qui l'embellissent et lui donnent plus de charmes. Quelquefois on placera sa vanité dans une recherche de dentelles, de plis, que sais-je ? et pour se disculper on dira : « C'est la mode. » Toutefois, ne l'oublions pas, il y a dans ce domaine, comme dans les autres, des règles de conduite chrétienne dont on ne peut s'exempter. La propreté est une vertu, mais la vanité est un défaut ; et trop souvent on en favorise le développement pour obéir aux exigences de la mode par mille petites frivolités qui ne servent à rien et qui coûtent beaucoup.

Quoi qu'il en soit, mettez surtout votre âme à la mode en l'ornant des vertus qui la rendront belle aux yeux de Dieu et de ses anges. Qu'il n'y ait pas de tache en elle et que votre conscience soit sans péché, c'est beaucoup, cela suffit à la rigueur ; mais cela est bien simple, bien uni. Réparer les défauts, enlever les taches, raccommoder les déchirures par la prière et le repentir, ce n'est qu'un premier travail : il faut donner à notre âme une ornementation finie, c'est-à-dire toutes les parures de l'obéissance, de la modestie, de la charité.

Vous vous souviendrez donc que vous êtes ici-bas les ouvrières du bon Dieu. Quand vous serez occupées à un ouvrage de couture, quand l'aiguille courra

entre vos doigts, au lieu de laisser votre esprit s'égarer en pensées diverses, songez quelquefois à ce vêtement si précieux de votre âme et en prenant votre modèle en Jésus-Christ.

Que nous serions heureux si chacune des actions de notre vie était comme un coup d'aiguille qui tisse sur la trame de notre esprit l'image du bon Maître ! Son cœur est le moule où doit s'encadrer et se former le nôtre, et sa croix est l'instrument qui doit achever et perfectionner sa ressemblance en tout notre être.

* *

A cette divine ressemblance ne cessons pas de travailler. Pour nous y aider, la grâce divine nous est constamment donnée, comme le sang qui renouvelle ma vie à chaque battement de mon cœur. Il suffit qu'en mettant la main à l'œuvre notre effort réponde, selon la mesure de notre faiblesse, à l'effort même de Dieu, jusqu'au jour où notre âme sera digne de revêtir le vêtement de gloire et d'immortalité bienheureuse des élus.

ENTRETIENS SUR LA VIE CHRÉTIENNE

CXXXIV

L'ÉPREUVE DE LA PRIÈRE

Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.

Si vous demandez quelque chose au Père en mon nom, il vous le donnera. (Joan., XVI, 23).

La prière est encore une des grandes épreuves que Dieu impose à la vie chrétienne.

J'appelle *prière* l'ensemble des hommages que la création doit à son divin auteur. Ils sont de différentes sortes. Ce sont surtout des adorations, des réparations, des supplications, des actions de grâces. On y retrouve toutes les formes et tous les actes du culte divin. Mais ils ont cela de commun qu'ils consistent tous dans un effort de l'âme pour s'élever vers Dieu ; et cette élévation de l'âme vers Dieu constitue proprement la *prière*.

Le ministère de la prière a été confié à l'homme dès l'instant où Dieu lui a donné l'existence. Seul doué d'intelligence dans un monde d'êtres matériels qui tous avaient des devoirs envers Dieu, mais dont aucun n'était capable soit d'en avoir conscience, soit de les remplir, il venait à point pour leur servir d'intermédiaire et les interpréter auprès de leur Créateur. Aussi, les poètes qui ont chanté l'origine de l'humanité ont-ils, pour la plupart, mis sur les lèvres du premier homme, au temps où ses yeux s'ouvrirent sur les merveilles dont l'univers est rempli, un sublime et enthousiaste cantique d'action de grâces [1].

Ce ministère une fois inauguré, n'a jamais cessé. Il a continué, durant l'ère patriarcale, sous la direction des pères de famille. La loi mosaïque l'a confié à un sacerdoce organisé, le sacerdoce *lévitique*. Le christianisme en a transmis l'auguste fonction à la hiérarchie ecclésiastique. Et celle-ci a tellement apprécié et le *ministère de la prière*, et le *ministère de la prédication*, qu'au temps où, l'Eglise grandissant, les fonctions sacerdotales se multipliaient, les Apôtres en ont revendiqué pour eux la gloire et la charge [2].

Aujourd'hui, l'épreuve de la prière pèse surtout sur les âmes consacrées au service de Dieu, c'est-à-dire sur les membres du clergé et les membres des Congrégations religieuses. Les simples fidèles, ou, comme nous disons, les *laïques*, ne sont guère obligés qu'à recevoir les sacrements aux époques légales et à entendre la sainte messe aux dates fixées par les commandements de l'Eglise. Les traditions de la dévotion chrétienne leur proposent un grand nombre d'autres prières. Ce sont les prières du matin et du soir, les offices paroissiaux de la soirée des dimanches et des fêtes, les *Angelus*, les prières avant et après les repas, le chapelet, et d'autres formules de même sorte. Mais ces prières ne les obligent pas, du moins sous peine de péché.

Ainsi réduites, les directions à donner à l'ensemble des fidèles relativement à l'épreuve de la prière se résument en deux conseils principaux : le premier sera de *faire exactement les prières auxquelles ils sont tenus* ; — le second sera de les *faire aussi bien qu'ils le pourront*, c'est-à-dire avec foi, avec l'attention de l'esprit et du cœur, et en les offrant à Dieu aux intentions qu'ils doivent recommander à son infinie miséricorde.

Mais à côté de cette leçon générale qui se donne en quelques mots, il en est une autre aussi pratique et qui entre plus avant dans les épreuves auxquelles donne lieu l'acte sacré de la prière. Cette leçon envisage la prière surtout sous son acceptation habituelle de *demande*. Ainsi entendue, la prière a pour but de solliciter les faveurs divines. Et, comme ces faveurs doivent être accordées ou refusées, il s'établira, entre nos prières, une classification facile et manifeste. Nous attribuerons suivant son résultat chacune d'elles, — soit à la catégorie des prières *exaucées*, — soit à la catégorie des prières *non exaucées*.

Prières exaucées, prières non exaucées ! Ces deux sortes de prières sont bien connues dans le monde chrétien. Qui n'en a fait un certain nombre, et des unes, et des autres ? Elles nous mettent devant Dieu dans des situations contraires et nous imposent à son égard des devoirs différents. Ici et là, l'épreuve varie. Et c'est pour nous une nécessité de la comprendre et d'apprendre à la subir.

I

1. Parlons d'abord des *prières exaucées*.

Les Livres saints contiennent, relativement au crédit de la prière, une doctrine assez peu compliquée et dont voici les principaux enseignements.

Cette doctrine, issue sans doute d'une disposition divine notifiée aux premiers hommes, pose en principe que les prières bien faites doivent être exaucées. Dieu paraît avoir obéi à ce principe tout le

[1] V. g. Haydn, dans sa *Création*.

[2] *Nos orationi et ministerio verbi instantes erimus* (Act., VI, 4).

temps que dura l'Ancien Testament. Il le devait à son titre de Père des hommes. D'ailleurs, sa gloire y était intéressée. Alors que l'idolâtrie régnait sur la terre, les faux dieux, qui étaient les démons quand ce n'étaient pas de simples fictions, ne pouvaient ni exaucer, ni même entendre aucune prière. Si le vrai Dieu s'était interdit d'écouter ceux qui croyaient en lui et imploraient son assistance, il se serait, sous ce rapport, assimilé aux idoles et aurait compromis sa propre cause. Il était plus rationnel et plus digne de lui d'accorder les faveurs dont on lui faisait la demande. Chaque prière qu'il exauçait démontrait son existence.

Que de fois n'a-t-il pas remis cet argument sur les lèvres de ses Prophètes ? Il disait aux païens, par leur ministère : « Les dieux que vous invoquez ne vous exaucent pas. Je suis, moi, un Dieu qui exauce ! Et il n'en est aucun en dehors de moi [3]. »

Au surplus, l'histoire de l'Ancien Testament est remplie d'épisodes où Dieu rejette de parti pris et avec dédain toute prière que ses auteurs ont offerte aux idoles avant de les lui adresser. Au contraire, il exauce ses serviteurs et ses amis. « Eux invoquent le Seigneur, et il les écoute, » chantait le Psalmiste; et, pour en donner la raison, il ajoutait : « C'est qu'ils gardent ses témoignages et observent ses lois [4]. »

L'Ancien Testament s'est écoulé tout entier sous cette unique et souveraine loi du crédit accordé par Dieu à la prière. Le Nouveau Testament, en étendant à toutes les nations le culte du vrai Dieu et l'usage plus fréquent de la prière, appelait un développement à cette doctrine. Certes, il devait confirmer et renouveler les promesses faites à la prière. Il n'y a point manqué. De là, ces déclarations du Sauveur où il s'engage à les exaucer : « Demandez, et il vous sera donné. Cherchez, et vous trouverez. Frappez, et l'on vous ouvrira [5]. » — « Si vous, quoique mauvais, savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus votre Père, qui est aux cieux, accordera-t-il de bonnes choses à qui les lui demandera ! [6] »

Cependant, tout en maintenant en principe l'efficacité de la prière, il y avait lieu d'y mettre les conditions voulues pour prévenir les irréflexions, les présomptions et les abus. Car il devait y avoir, en cette matière comme en toute autre, des espérances exagérées, des superstitions, des contrefaçons, et il ne devait pas être possible d'exaucer, sans discernement ni exception ni réserve, *toutes* les demandes présentées à Dieu par les hommes.

Notre-Seigneur avait donc lieu de donner quelques indications précises sur les qualités auxquelles serait attachée la puissance de nos prières. Il l'a fait ; et les paroles qu'il a prononcées dans ce but doivent s'ajouter à celles où il proclame le crédit de la prière, pour compléter et je dirais volontiers *mettre au point* sa doctrine sur ce grave sujet. Cette mise au point nous représente le Christ comme le type parfait des bonnes prières et exige que les nôtres, pour être écoutées, ressemblent aux siennes et méritent d'être prises pour les siennes. Je vais rappeler rapidement ce que Notre-Seigneur en a dit. Son langage est juste et raisonnable, mais il importe de s'en souvenir toujours.

La première des paroles divines que je dois citer est celle-ci : « Si vous demeurez en moi et si mes paroles demeurent en vous, vous demanderez au Père ce que vous voudrez, et cela vous sera fait [7]. » Cette sentence exprime, si je ne me trompe, ce que doit être *l'auteur* d'une prière pour être exaucé. Il doit *demeurer en Jésus-Christ* et *faire demeurer en soi-même* ses divines paroles.

D'une part, il doit *demeurer en Jésus-Christ.* L'homme réalise cette condition par cet état d'union divine auquel nous donnons le nom *d'état de grâce.*

Et cet état se présente à nous comme une nécessité absolue. La raison en est que l'état de grâce et l'amitié de Dieu sont une seule et même chose. Quiconque est en état de grâce jouit de l'amitié de Dieu. Quiconque n'est pas en état de grâce n'est point l'ami, mais l'ennemi de Dieu. Or, les faveurs de Dieu sont pour ses amis.

D'autre part, Jésus-Christ promet d'exaucer *ceux en qui ses paroles demeurent.* Les paroles de Jésus-Christ sont ses enseignements et ses lois. Elles demeurent dans un homme quand il leur conserve et sa foi et son obéissance. Elles ajoutent à l'état de grâce un état de fermeté résolue dans les croyances chrétiennes et dans l'observation des préceptes évangéliques. C'est dire que Dieu exaucera les prières faites par des fidèles croyants et pratiquants. Cette condition nous a été rappelée par l'apôtre S. Jean quand, parlant de lui-même et de ses disciples, il disait : « Ce que nous aurons demandé, nous le recevrons, parce que nous accomplissons ses lois et faisons ce qui lui plaît [8]. »

Ainsi, les deux premières conditions auxquelles doivent satisfaire nos prières, pour être exaucées, s'imposent à l'auteur de la prière, c'est-à-dire à la personne qui prie. Elles exigent que cette personne soit d'abord en état de grâce, puis fermement croyante et fidèlement pratiquante.

La seconde parole du Sauveur que je veux expliquer ici ajoute à ces premières indications d'autres lumières encore.

Cette parole, la voici : « Si vous demandez quelque chose au Père en mon nom, il vous le donnera [9]. » Ici, Notre-Seigneur vise, ce me semble, d'un côté, l'objet de la prière, ou les bienfaits demandés, et d'un autre côté, la manière dont se fait la prière.

[3] *Rogant deum non salvantem... Deus... salvans non est præter me* (Isaïe, XLV, 20-21)

[4] *Invocabant Dominum et ipse exaudiebat eos... Custodiebant testimonia ejus et præcepta ejus* (Ps XCVIII).

[5] *Petite, et dabitur vobis. Quærite, et invenietis. Pulsate, et aperietur vobis.* (Math., VII, 7).

[6] *Si vos, cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestis, quanto magis Pater vester, qui in cælis est, dabit bona petentibus se !* (Math., VII, 11).

[7] *Si manseritis in me et verba mea in vobis manserint, quodcumque volueritis petetis, et fiet vobis.* (Joan., XV, 7).

[8] *Quidquid petierimus, accipiemus ab eo, quoniam mandata ejus custodimus et ea quæ placita sunt coram eo facimus* (I Joan., III, 22).

[9] *Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.* (Joan., XVI, 23)

Il vise l'objet de la prière : il ne faut pas demander à Dieu des choses qu'on ne peut pas demander au nom de Jésus-Christ, ou que Dieu ne peut pas nous donner en son nom. Oui, les choses demandées entrent pour beaucoup dans le crédit de la prière. Dieu s'offenserait si vous imploriez de lui des choses qu'il ne soit pas digne de lui d'accorder. S. Jean fait des promesses aux prières qui demandent *ce que Dieu veut* [1]. Quelle prière ne serait pas compromise du seul fait qu'elle solliciterait ce que Dieu ne veut pas ?

Que désormais donc vos prières s'inspirent des désirs de Jésus-Christ ! Priez pour l'Eglise ; priez pour les âmes ; priez pour des intérêts dont on puisse dire qu'en les recommandant à Dieu vous lui parlez au nom de Jésus-Christ !

Notre-Seigneur vise aussi, quand il nous dit de prier en son nom, la manière de prier que nous devons employer. Toute prière qui s'adresse au Père en son nom doit mettre sous le regard du Père quelque chose de ce recueillement, de cette attention, de ce respect profond, de cette piété enfin par lesquels se distinguaient toujours les prières de Jésus-Christ.

C'est l'évidence même que des prières faites suivant ces règles plairont à Dieu et mériteront ses préférences. En inscrivant ces indications dans son Evangile, le divin Maître nous a appris à les regarder comme la condition des promesses faites à la prière. Les mots : « Le Père vous accordera... Le Père vous exaucera », par lesquels il a terminé les deux phrases dont je viens de donner l'explication, ont été dits de ces prières-là et non pas des autres. Je ne dis pas que Dieu n'en exaucera jamais aucune autre, car il reste toujours maître de ses faveurs. Mais enfin les promesses sont faites à ces prières-là. Lorsque Dieu en exauce d'autres, il le fait gratuitement et sans s'y être obligé.

Après avoir exposé ces principes dans lesquels se résume ce qu'on peut appeler l'art de faire des prières exaucées, je dois dire un mot sur les moyens d'ajouter quelque supplément au crédit de la prière. Ces moyens sont variés et plusieurs jouissent d'une puissance considérable. La plupart sont bien connus. Tels la sainte messe, la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, les progrès importants dans quelque grande vertu, la prière faite en commun ou avec des instances extraordinaires, des aumônes généreuses, le concours de quelque intercession douée d'un crédit particulier auprès de Dieu.

2. Je m'adresse maintenant à ceux d'entre mes auditeurs dont il a plu à Dieu, dans le passé, d'exaucer parfois les prières ; et comme je parle de nos épreuves, je les avertis que toute prière exaucée est, à sa manière, une épreuve. C'est une épreuve, car c'est un bienfait. Tout bienfait impose des devoirs et tout devoir est une mise à l'épreuve.

Le chrétien dont la prière implore et obtient des grâces considérables en éprouve toujours, quand il se voit exaucé, une heure de satisfaction profonde. Son cœur déborde d'allégresse. Il offre à Dieu, je n'en veux pas douter, le plus sincère et reconnaissant merci. Il gravera ce merci sur le marbre ; ou bien il y ajoutera un hommage qui couvrira les autels de lumières et de fleurs.

Mais Dieu attend de lui d'autres témoignages de gratitude, et particulièrement un progrès décisif dans les principales vertus chrétiennes.

Tel sera, par exemple, un accroissement de *foi*. Toute faveur venue de Dieu démontre en effet son existence et sa vertu. Le bienfait ne prouve-t-il point la réalité et la puissance du bienfaiteur ? Les prières exaucées doivent donc affermir la foi en Dieu. S. Jean disait de son Evangile : « Ces pages sont écrites pour que vous croyiez [2]. » Lorsque Dieu a entendu et accompli vos prières, il a écrit de sa propre main quelques lignes dans votre vie. Mais ces lignes, comme celles de l'Evangéliste, sont écrites, avant tout, « pour que vous croyiez... »

Tel aussi, un accroissement de *confiance*. Toute faveur venue d'en-haut rend témoignage, non seulement à l'existence de Dieu, mais à sa bonté pour vous, à l'attention avec laquelle il écoute vos supplications, au soin qu'il prend de vous. Encouragez donc vos espérances pour l'avenir de toutes les grâces reçues dans le passé. Le saint homme Job avait conservé, des bénédictions reçues dans sa jeunesse, une telle confiance en Dieu qu'au temps de ses malheurs il disait : « Quand même Dieu me tuerait, j'espèrerais encore en lui [3]. »

Tel enfin, un accroissement d'*amour*. Toute bénédiction reçue de Dieu crée, à la charge de l'homme qui l'a obtenue, une dette de cœur. Or, les dettes de cœur se paient par le don du cœur. Et le cœur se donne à Dieu par la fuite du péché, par le souci de lui plaire, par l'assiduité à observer ses volontés avec la même complaisance qu'il a mise à exaucer nos prières.

Mais il est temps d'en venir au second ordre de prières dont j'ai promis de parler ; je veux dire : les prières qui ne sont pas exaucées.

II

De tous les sujets dont un prédicateur peut parler, celui que j'aborde en traitant des prières non exaucées est un des plus délicats. Deux propositions d'allure contradictoire résumeront ma pensée : — 1° il est de fait que certaines prières, d'ailleurs bonnes et bien faites, n'obtiennent pas exactement les grâces qu'elles sollicitent ; — 2° toute prière bien faite et qui n'est pas exaucée obtient une sorte de compensation à ce que Dieu lui refuse. Elle peut donc et doit se regarder, en un certain sens, comme une prière exaucée.

Je reprends ces deux propositions.

1. Il est de bonnes et saintes prières auxquelles Dieu n'accorde point, au sens rigoureux et absolu, ce qu'elles demandent. Ces prières abondent et sont de tous les jours. Parmi les puissances célestes auxquelles les misères humaines se recommandent,

[1] *Quodcumque petierimus secundum voluntatem ejus, audit nos.* (I Joan., v, 14).

[2] *Hæc scripta sunt ut credatis.* (Joan., xx, 31).

[3] *Etiamsi occiderit me, in ipso sperabo.* (Job, xiii, 15).

en est-il une seule à qui Dieu n'ait jamais rien refusé ? Je ne le crois pas. Elles ont, je m'empresse de l'ajouter, accepté et même approuvé ces refus, parce qu'elles en ont pressenti les motifs et les ont trouvés bons. Mais ces refus n'en ont pas été moins décisifs. Il me suffira, ici, de citer un exemple : N.-S. Jésus-Christ, le suprême modèle des saintes prières, a prié, a travaillé, a souffert, est mort pour le salut de tous les hommes. Tous les hommes sont-ils sauvés ? Certainement non. Il est donc des prières faites par l'Homme-Dieu lui-même qui n'ont pas été exaucées, tout au moins dans la forme déterminée par sa propre prière... Et de quels saints n'en pourrait-on pas dire autant ?...

Il ne faut donc pas nous étonner que, parmi nos prières à nous, pauvres pécheurs, il y en ait qui ne soient pas exaucées. Si vous avez le désir d'en avoir une explication, écoutez ce qui suit. Je vais signaler les obstacles auxquels se heurtent parfois nos prières.

Je signalerai comme plus communes, en premier lieu, les fautes de la personne qui prie. Ces fautes sont celles qui souillent la conscience de cette personne, l'empêchent d'être, comme le Christ l'exige, en état de grâce et dans une mentalité chrétienne, ou bien font tache dans sa prière et ne lui permettent pas de l'offrir au nom de Jésus-Christ. Quiconque implore le secours de Dieu devrait, avant tout, se rendre digne de ses faveurs. C'est une présomption des plus audacieuses que de se présenter devant lui comme un suppliant quand on mérite ses colères et quand, suivant un mot des Livres saints, on « soulève au-dessus de soi un nuage d'iniquités qui empêche la prière de monter vers le ciel : *Opposuisti nubem tibi, ne transeat oratio.* » (Thren., III, 44).

Parmi ces pécheurs, je distinguerai, comme plus gravement inconséquents, ceux qui prient pour se corriger de leurs fautes, mais sans en fuir les occasions, sans éviter les tentations qui les y portent et sans faire d'effort sérieux pour s'en corriger. Ceux-là pressent le ciel de leur donner des vertus toutes faites : ce que le ciel n'accorde pas. « Aide-toi, disent les sages, et le ciel t'aidera ! » Ces hommes-là veulent que Dieu les sanctifie à lui seul ; mais ils refusent de l'aider. Il y mettra peut-être quelque grâce ; mais il y manquera le concours de l'homme.

Je compte aussi parmi les ennemis de leurs propres instances ceux qui prient sans attention, sans respect, sans piété, et dont les prières sont un tissu de divagations et d'irrévérences. L'apôtre S. Jacques leur dit nettement pourquoi ils ne sont et ne seront point exaucés : « Ils ont demandé sans obtenir, parce qu'ils ont mal demandé. *Petitis et non accipitis, eo quod male petatis.* » (Jac., IV, 3).

En outre, la prière peut entrer en conflit avec les lois de la Providence divine. Ces conflits se déclarent parfois entre nos prières et les lois du *monde matériel*, et d'autres fois entre nos prières et les lois du *monde moral*.

Personne n'ignore que le Créateur a donné au monde matériel des lois fixes et précises auxquelles il obéit avec une docilité absolue et, disent nos auteurs sacrés, « en harmonie parfaite avec ses volontés [1]. » Ces lois obligent le feu à brûler, l'eau à noyer l'animal qui s'y plonge, les germes de maladie une fois contractés à se développer et à produire la mort, enfin toutes les forces physiques à réaliser leurs effets naturels. L'ensemble de ces lois détermine le cours normal des choses. Dieu s'en est constitué le gardien. Il le garde, en effet, et s'il lui permet, de temps à autre et pour des motifs dignes de sa sagesse, de faire place à quelques exceptions, il entend que ces exceptions restent telles, par conséquent des raretés. De leur vrai nom, ces exceptions s'appellent des *miracles*. Or, un miracle ne peut s'accorder que pour des raisons sérieuses et proportionnées à son importance. Le feu ne peut pas respecter toute proie comme il respecta les enfants de la fournaise assyrienne. Les fleuves ne peuvent pas toujours refluer vers leur source, comme le Jourdain fit au temps de Josué, pour favoriser une victoire. Et le soleil suspendra-t-il toujours sa course, comme au temps de la conquête du pays de Chanaan, pour venir au secours d'un capitaine qui se met en prière ?

Il n'est pas possible à Dieu d'accorder souvent de semblables prodiges. Le cours naturel des événements en subirait un bouleversement inconciliable avec le bon ordre établi dans l'univers et dont le Dieu de tous les mondes doit assurer la durée. En tout cas, nous le comprendrons tous, il faudra, pour obtenir des prodiges de cette sorte, non seulement des motifs de la plus haute importance, mais encore une prière très puissante et un crédit comme il en est peu sur la terre. Les chrétiens qui demandent de pareilles faveurs sans les obtenir feraient preuve d'une présomption insensée, s'ils s'offensaient de ce refus et se plaignaient de n'avoir pas été trouvés dignes de les recevoir.

Le conflit dont je viens de parler peut s'élever aussi contre une loi d'ordre *moral*.

Le monde moral et particulièrement le monde surnaturel a ses lois, comme le monde des corps. Ces lois jouissent, elles aussi, d'une certaine stabilité, semblable à celle des lois physiques et qui est, ici comme là, une garantie d'ordre et de régularité. Or, il nous arrive souvent, dans nos prières, de solliciter quelque dérogation à ces lois sagement établies.

Quelques exemples me feront comprendre.

Dieu s'est imposé, dans les relations morales avec les hommes, un respect rigoureux de leur libre arbitre. Ainsi, il n'ôtera jamais à personne la liberté de choisir entre le bien et le mal. Il ne forcera personne à être bon ou à être méchant. Les pécheurs ne se convertiront ou ne se perdront que s'ils le veulent. Dieu n'emploiera jamais, pour sauver personne, le moyen de la contrainte ; il usera uniquement de la persuasion.

Que de fois nous oublions ces principes, quand nous prions pour la conversion des pécheurs ! Nous nous appuyons sur le zèle et la charité dont nos

[1] *Exquisita in omnes voluntates ejus.* (Ps. cx, 9).

prières s'inspirent pour nous convaincre de leur efficacité. Mais nous oublions qu'une conversion requiert, non seulement la grâce de Dieu, mais la collaboration de l'homme. Vous pourrez obtenir les grâces de Dieu ; et ainsi votre prière sera exaucée. Mais votre pécheur pourra résister à ces grâces ; et ainsi votre prière restera stérile. Les intercessions pour autrui peuvent donc échouer, malgré les puissances réunies de la prière et de la grâce, contre l'obstination des pécheurs, dont le Très-Haut veut toujours respecter la liberté. C'est pourquoi les chrétiens désireux de gagner à Dieu leurs parents ou amis égarés doivent, non seulement prier, mais dresser à l'avance et avec soin leur plan de campagne, se ménager les concours utiles, éloigner les empêchements menaçants, disposer les cœurs à obéir aux sollicitations de la grâce.

C'est encore une des lois habituelles de l'ordre moral que tout homme ait ses tentations. Rien n'est dangereux et rien n'est désagréable comme ces suggestions toujours malsaines et souvent agaçantes qui, à temps et à contre-temps, proposent à l'esprit des pensées ou aux sens des séductions dont on a le mépris et l'horreur. Plus on les repousse, plus parfois elles reviennent. Qui n'a été amené, par de semblables crises, à se demander s'il n'est pas corrompu jusqu'aux moëlles ?... S. Paul en a été conduit à faire, pour éloigner ces démons, d'ardentes prières (II Cor., XII, 8). Or, ces prières n'ont pas été exaucées. Les vôtres, en pareil cas, ne le seraient probablement pas davantage. Dieu vous répondrait, comme il lui a répondu : « Ma grâce te suffit. La vertu s'affermit dans la faiblesse [5]. »

La Providence divine a pris soin de fixer, dès l'éternité, les destinées de tous les hommes. Ces prédestinations donnent à son action sur eux un but déterminé vers lequel elle les conduit. L'ignorance où nous sommes de ce but nous expose à faire souvent des prières directement contraires aux intentions divines. Voilà encore des prières auxquelles Dieu se doit de refuser ce qu'elles demandent. Rappelez-vous comment la mère de Jacques et de Jean demandait à Jésus-Christ de prendre ses deux fils pour les premiers personnages de son royaume. Jésus lui répondit : « Vous ne savez pas ce que vous demandez. » (Math., XX, 22). Et il ajoutait qu'en pareille matière il fallait laisser le champ libre à l'action du Père. Il appartient à lui, et non pas à nous, de fixer notre vocation et celle des nôtres.

Enfin, vous savez à quel degré Dieu se défie des biens terrestres, de la bonne fortune, des honneurs, des plaisirs et de la santé elle-même. Non seulement il s'en défie ; mais l'éternelle prescience dont il jouit de tous les secrets de l'avenir lui fait connaître à l'avance et avec certitude de quels malheurs spirituels toutes ces choses doivent être et seront la cause pour chacun d'entre nous. Si vous êtes tentés de lui demander l'un ou l'autre de ces biens, ne le faites jamais sans ajouter à vos instances les réserves convenables. Autrement, il ne vous exaucera pas. Et ce sera avec raison. Quel père et quelle mère donneraient à l'un de leurs fils, quand celui-ci les demande, les jouets dont ils sauraient qu'il doit abuser pour se blesser ou se donner la mort ?

Ces exemples, et d'autres dont je ne parle pas, montrent combien sont fréquentes les prières auxquelles Dieu ne peut qu'opposer un refus. — Par ailleurs, il convient d'accepter que, parfois, Dieu rappelle les solliciteurs à l'humilité, exerce leur persévérance, fasse mériter ses faveurs, laisse aller les choses humaines, même les plus déconcertantes, au point où il les attend pour en faire sortir un plus grand bien...

En attendant, je n'essaierai point de dissimuler que les prières non exaucées constituent l'une des épreuves les plus douloureuses et les plus périlleuses de la vie chrétienne. Je disais tout à l'heure à quelles conséquences encourageantes donnent lieu les prières auxquelles Dieu donne pleine et prompte satisfaction. Les prières rejetées par Dieu semblent autoriser les conclusions contraires. Par là, elles tendent à détourner de la foi, de la confiance en Dieu et de son amour. J'ai connu des âmes tellement déçues de l'insuccès de leurs supplications, qu'elles en ont abandonné Dieu, leur devoir et leur salut.

2. Avant de clore cet entretien, je voudrais vous adresser une parole de réconfort et de consolation.

J'ai prononcé, au cours des considérations précédentes, un mot dont vous avez dû être frappés : c'est le mot de *compensation*, en laissant croire que Dieu aimait à remplacer par quelque chose les grâces refusées à la prière. Ce mot exprime l'exacte vérité.

D'abord, croyez-le sans hésiter : Dieu est trop bon pour rejeter aucune prière sans y être contraint par quelque bonne et impérieuse raison. Ces raisons peuvent vous être inconnues. Tenez-les cependant pour absolument certaines. Faites crédit à Dieu. Un temps viendra, — le temps où, comme dit l'Evangile, « tout ce qui est caché sera découvert » (Luc, XII, 2), — où les motifs pour lesquels vous n'avez pas été exaucés vous seront révélés. Et vous les trouverez si justes que vous direz à Dieu : « Mon Dieu, je ne vous ai pas compris ; mais vous avez bien fait et je vous remercie !... » Ce mot, que vous direz dans l'éternité, ce serait foi et sagesse de le dire dès aujourd'hui.

D'autre part, les prières que vous avez faites et bien faites, sans obtenir l'objet de vos désirs, n'ont pas été inutiles. Elles ont exprimé des pensées de foi, des sentiments de confiance et de piété, des élans d'amour, dont le Seigneur a agréé l'hommage et dont vous conservez le mérite. A ce point de vue il ne se perd pas un mot des prières.

Enfin, Dieu donne habituellement, au lieu des biens qu'il refuse, des biens aussi précieux et plus précieux encore. Il donne une sainte pauvreté en place d'une prospérité trompeuse, une sainte mort en place d'une guérison qui laisse ou remet le salut en péril ; et quand un pécheur a repoussé les grâces de conversion qu'une intercession lui obtenait, Dieu les transporte volontiers sur une âme mieux disposée que la première et dans laquelle elles produisent plus de fruit. L'Eglise primitive priait certainement pour S. Etienne persécuté. Sa

[5] *Sufficit tibi gratia mea ; nam virtus in infirmitate perficitur.* (II Cor., XII, 9).

prière ne lui épargna point le martyre ; mais Dieu donna S. Paul à son Eglise en place de S. Etienne. J'ai connu, à une certaine époque, des intercessions qui priaient pour Renan. Mais celui-ci avait dépassé toutes les limites du blasphème. Il n'a pas fait une mort chrétienne. Mais Dieu a suscité dans sa postérité un grand chrétien, dans la personne de son petit-fils, Psichari. C'est en ce jeune homme qu'ont fleuri les prières faites pour son grand-père.

LECTURES SUR SAINTE JEANNE D'ARC

Quatrième partie : Glorifiée

I

LE CHATIMENT

Le lendemain du supplice de Jeanne, l'univers catholique célébrait la fête du Saint-Sacrement. Pierre Cauchon officia à la cathédrale de Rouen, qu'il regardait déjà comme la sienne. On peut penser qu'il était assailli d'inquiétudes et de remords. La fortune a ses revers, et il y a une Providence qui venge le crime. Il y a encore l'histoire, qui est un juge sévère. Il y songea, et impuissant à tromper Dieu, il voulut au moins tromper les hommes, afin que son nom passât moins exécrable à la postérité. Il fallait aussi et d'abord se justifier aux yeux de ses contemporains, et leur persuader que Jeanne s'était rétractée avant de mourir et qu'elle avait renié ses Voix, reconnu que ses révélations étaient fausses.

I

Le 7 juin, il réunit sept assesseurs : Nicolas de Venderès, Thomas de Courcelles, Nicolas Loyseleur, Jacques le Camus, ses affidés, avec Martin Ladvenu, Pierre Maurice et Jean Toutmouillé, et il provoqua leurs dépositions. Guillaume Manchon était présent, pour enregistrer les témoignages. Il leur rappela l'interrogatoire de Jeanne dans sa prison, avant de monter sur la charrette, interrogatoire dont il n'avait même pas fait rédiger le procès-verbal, et qui, par conséquent, devait être considéré comme nul et non avenu.

C'est là que la sainte Pucelle aurait dit que ses Voix l'auraient abusée, car elles lui avaient promis la délivrance. Elle ne comprenait pas encore ce qu'elle sut deux heures après, que la délivrance était le ciel. C'est pourquoi elle avait pu dire qu'elle était déçue : *decepta erat*. Il voulait exploiter cet aveu et le faire confirmer par les témoins.

Manchon écrivit les dépositions, avec ces inexactitudes que Cauchon savait lui imposer. Mais quand l'évêque de Beauvais lui ordonna d'y apposer sa signature, il refusa net. Il l'a déclaré au procès de réhabilitation : « L'évêque voulut me contraindre à ce signer, laquelle chose je ne voulus pas faire. » Les témoins non plus ne signèrent pas.

Cet acte est donc de nulle valeur. Aussi bien, plus tard, au procès, Manchon déposa juridiquement que « Jeanne n'a jamais voulu révoquer ses révélations, mais qu'elle y a persévéré jusqu'à la fin ». Et Martin Ladvenu affirma que « jusqu'à la fin de sa vie, elle a maintenu et affirmé que les Voix dont elle avait été favorisée venaient de Dieu, que tout ce qu'elle avait fait, elle l'avait fait par le commandement de Dieu, qu'elle ne croyait pas avoir été trompée par ces mêmes Voix et que les révélations qui lui avaient été faites venaient de Dieu [1]. »

Ayant échoué de ce côté, Cauchon fait écrire le 8 juin par le monarque anglais aux princes de la chrétienté que la Pucelle a été brûlée en vertu d'un jugement irréprochable et qu'elle a auparavant reconnu ses mensonges. Le 28 juin, nouvelle lettre de Henri VI aux ducs, comtes, nobles et cités de son royaume de France. En même temps il chargeait l'Université de Paris d'écrire au Pape, à l'empereur et aux cardinaux dans le même sens, ce qu'elle fit aussi docilement que mensongèrement. A la lettre au Pape était jointe une note spéciale pour les cardinaux.

Avec tout cela, l'évêque de Beauvais ne se sent pas encore rassuré. Il obtient le 12 juin du roi d'Angleterre des lettres par lesquelles celui-ci prend sous sa protection « les juges, docteurs, maîtres, clercs, promoteurs, avocats, conseillers, notaires et autres qui ont travaillé au procès de Jeanne », dans le cas où « ils seraient traînés à cause dudit procès » devant le Pape, le Concile général « ou les délégués et députés du Souverain Pontife, du saint Concile ou de toute autre façon. » Alors « tous les ambassadeurs, tous les évêques de France et d'Angleterre devront apporter leur concours. »

Le 4 juillet, le jugement est publié à Paris. Jean Graverent prend lui-même la parole pour noircir Jeanne qu'il assimile à Catherine de la Rochelle. Un dominicain, Pierre Bosquier, qui a censuré les juges de Rouen, est condamné à huit mois de prison au pain et à l'eau, tant elle leur inspirait encore de terreur.

II

Ainsi que le rapporte Mathieu Thomassin dans le *Registre Delphinal*, elle avait dit : « Si les Anglais me font mourir avant que soit accompli ce pour quoi Dieu m'a envoyée, je leur nuirai, après ma mort, plus que je n'ai fait pendant ma vie et, nonobstant ma mort, tout ce pour quoi je suis venue s'accomplira [2]. »

En effet les ennemis de la France se divisent. Philippe le Bon et Charles VII se réconcilient, à la suite des conférences d'Arras, tenues en septembre 1435. Le légat du Pape, le bienheureux Nicolas Albergati, envoyé par Eugène IV, détache le Bourguignon de l'Anglais et l'amène à pardonner le meurtre de son père, Jean sans Peur. Le traité d'Arras, qui efface le honteux traité de Troyes, est juré le 21 septembre 1435. Ce mois de septembre est fatal à l'Angleterre. Bedford, voyant que les événements lui sont contraires, en meurt de chagrin le 14 septembre, au château du Bouvreuil, où Jeanne fut prisonnière. Isabeau de Bavière meurt le 24 septembre, après avoir vu renversée son œuvre fatale ; et ainsi se réalise la prédiction de Jeanne : « Vous verrez que les Français gagneront bientôt une grande

[1] Ayroles, v. 46 et 142.
[2] Ayroles, III, 266.

besogne que Dieu enverra aux Français, et tant que presque tout le royaume en branlera. »

Cette grande besogne, c'est la paix conclue dans l'église de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras, bientôt suivie de l'entrée de Charles VII à Paris. Le fidèle connétable de Richemont, indignement écarté par La Trémoïlle, oubliant ses querelles personnelles pour ne voir que le salut et la gloire du royaume, s'est approché de la capitale, suivant la tactique de Jeanne, et a fait passer aux assiégés une promesse d'amnistie signée du roi, avec des lettres de Philippe le Bon, attestant les résolutions de clémence de Charles VII ; Paris lui ouvre ses portes le 13 avril 1436. Les Anglais, qui se sont refugiés précipitamment dans la bastille Saint-Antoine, capitulent deux jours après et s'embarquent sur la Seine, sous les huées des Parisiens. Dans les rangs des fuyards se trouvait Cauchon, avec des membres de l'Université de Paris.

« Le Roi du ciel, avait dit Jeanne dans la séance du 17 mars, m'a envoyée à Charles, fils de Charles, roi de France, qui sera roi de France. »

Charles VII devint vraiment roi de France quand il entra dans la capitale de la France.

Le juste châtiment atteint bientôt les ennemis de la sainte Pucelle.

Après sa mort, quelle fut l'attitude du roi ? Si l'on en croit Morosini, « il en ressentit une très amère douleur, se promettant d'en tirer terrible vengeance sur les Anglais et femmes d'Angleterre, selon sa juste puissance, déclarant que Dieu en montrera aussi une très grande vengeance [1]. » Il était alors à Chinon, toujours sous l'emprise de La Trémoïlle, son mauvais génie, qui laissa passer sa colère, puis se remit à le flatter, à le dominer et à le piller. « Il avait *seul et pour le tout*, dit Perceval de Cagny, le gouvernement du corps du roi, de toutes ses finances et des forteresses de son domaine étant en son obéissance, quand, le 4 du mois de juin 1433, il fut pris par nuit au chastel de Chinon, le roi logé dedans [2]. » Attaqué par des seigneurs français soudoyés par Richemont, il reçut un coup d'épée à la tête et un coup de poignard au ventre. Le roi fit grâce aux conspirateurs, mais l'écarta du pouvoir. Georges de La Trémoïlle se retira dans son château de Sully, où il mourut disgracié.

Warwick mourut aussi, jeune encore, en 1439, dans ce château de Rouen où il avait été si dur pour la sainte Pucelle.

Le promoteur d'Estivet, qui n'habitait plus Rouen, y revint un jour et on le trouva mort dans un colombier, aux portes de la ville.

> ... In immundo revolutus stercore vitam
> Finiit ...

a écrit le poète Valéran de Lavarenne [3].

Nicolas Midi fut frappé de la lèpre. Objet d'horreur pour tous ceux qui le voyaient, il fut obligé de fuir les assemblées des fidèles et périt misérablement.

Le duc de Luxembourg mourut sans postérité le 6 janvier 1440, le jour anniversaire de la naissance de la Pucelle, en désaccord avec sa femme et brouillé avec le duc de Bourgogne.

Loyseleur, envoyé au concile de Bâle par le Chapitre de Rouen, voulut faire déposer le Pape. Le Chapitre le somma de revenir à des idées catholiques. Il s'obstina. On lui enleva alors son canonicat de Rouen et sa maison capitulaire. Il dut vivre en exil, excommunié, et fut foudroyé par l'apoplexie dans une église de Bâle.

Restait Pierre Cauchon. Mais depuis le supplice de Jeanne, la malédiction divine demeura suspendue sur sa vie. Il n'obtint pas l'archevêché de Rouen que lui avait promis Bedford, et il fut réduit à solliciter en cour de Rome ses bulles pour l'évêché de Lisieux qu'il avait dédaigné. Il les reçut le 8 août 1432. Aucune plainte n'avait encore été formulée contre lui au sujet du procès de Rouen. Il se rendit au concile de Bâle en 1434, mais refusa d'acquitter les droits exigés par la Chambre apostolique pour son transfert à Lisieux. Il fut excommunié. Il ne tint pas compte de cette sentence qui le frappait, et continua à célébrer les saints Mystères. Il fut déclaré irrégulier et son excommunication fut publiée à la cathédrale de Bâle devant les membres du concile.

Puis il revint en France. Paris se soumit au roi. Il n'aimait pas résider à Lisieux ; il établit son séjour dans la maison de campagne des évêques de Lisieux, à Rouen même, près de Saint-Cande-le-Vieux. Il demeura attaché à la cause anglaise et fut chargé des missions de confiance de Henri VI. Chaque désastre de l'Angleterre retentissait douloureusement dans son cœur. Il est aux conférences de Gravelines, où est décidée la mise en liberté de Charles d'Orléans qui était prisonnier à Londres depuis Azincourt. Jeanne l'avait prédite avec insistance. Tout ce qu'elle avait annoncé se réalisait. Il ne pouvait faire un pas sans se heurter à cette céleste figure de sa victime, sans être tourmenté par d'effroyables souvenirs. De ses bassesses, de son crime, de ses perfidies cruelles, il n'avait pas même recueilli une jouissance matérielle.

Il vécut martyr de ses remords. Tous ses complices tombaient l'un après l'autre, frappés par la vengeance divine : il ne peut pas se faire qu'il n'ait pas compris. Le manuscrit des évêques de Lisieux prétend qu'il aurait fait élever dans sa cathédrale Saint-Pierre la belle chapelle de la Sainte Vierge en réparation du supplice de Jeanne. En tout cas s'il le fit, ce ne fut pas avec son argent. Il est sûr qu'il choisit sa sépulture au pied de l'autel de la Sainte Vierge. Le long des murailles, il fit exécuter six bas-reliefs dans chacun desquels on voit la Sainte Vierge assise, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras. A genoux devant elle, un ecclésiastique lui présente humblement un parchemin, une supplique, que semble appuyer derrière lui un évêque. Ne serait-ce pas lui qui demande grâce dans cette suppliante posture ? Elle détourne plutôt les yeux et sur les traits des malheureux règnent la tristesse et la confusion...

Il mourut subitement le 18 décembre 1442 à Rouen, entre les mains de son barbier.

[1] *Chronique d'Antonio Morosini.*
[2] Ayroles, III, 198.
[3] Ayroles, V, 180.

II

VERS LA RÉHABILITATION

Le peuple n'avait pas oublié Jeanne d'Arc. Il vivait de son souvenir, il ne voulait pas croire qu'elle fût morte. Il la voyait partout. C'est pourquoi on vit paraître alors plusieurs fausses Jeanne d'Arc, comme au commencement du dix-neuvième siècle il se présenta plusieurs Louis XVII. Il y en eut une à Sermaize : Jeanne, femme de Jean Douillet ; une autre au Mans, Jeanne la Féronne, qui s'appelait la Pucelle du Mans. Il y eut surtout Claude des Armoises.

I

Celle-ci se présente, le 20 mai 1436, en habit masculin, à quelques chevaliers réunis à la Grange-aux-Ormes, près de Saint-Privat. Elle déclare qu'elle est la Pucelle et qu'elle a échappé aux mains des Anglais. On mande Jean et Pierre d'Arc qui la reconnaissent pour leur sœur. On l'équipe, puis on réfléchit. On lui demande un miracle. Elle répond que son pouvoir ne lui sera rendu qu'à la Saint-Jean. Elle jouit déjà d'un tel prestige qu'on n'insiste pas.

Elle se rend au pèlerinage de Liesse, puis à Arlon, mène joyeuse vie avec des hommes, intrigue dans une contestation au sujet de l'évêché de Trêves, si bien que l'inquisiteur de Cologne la cite à son tribunal. Elle s'enfuit, revient à Arlon et séduit un chevalier, Robert des Armoises, qui l'épouse et l'emmène à Metz. Les Orléanais, tout heureux d'apprendre que leur chère Pucelle n'est pas morte, lui votent des gratifications et même lui donnent des fêtes.

Cette habile comédie dure jusqu'en 1439, époque où Charles VII vient à Orléans. Elle l'évite et se rapproche de Paris. L'Université s'émeut et la condamne à subir l'exposition publique à la pierre de marbre. Rendue à la liberté, elle se reprend à faire des dupes. Le roi la mande afin de s'assurer de son identité avec Jeanne d'Arc. Il était blessé à la jambe et portait une botte fauve. Instruite de ce détail, elle est introduite. Charles VII ordonne à un gentilhomme de se présenter à sa place. Mais elle a reconnu le roi à sa botte et va droit à lui. Le prince surpris la salue avec respect et lui dit :

— Soyez la très bien venue, au nom de Dieu qui sait le secret qui existe entre vous et moi, Pucelle, mon amie.

A ces mots, voyant qu'elle va être démasquée, elle se jette à ses genoux et avoue sa supercherie. Le monarque lui pardonne.

L'année suivante, en 1441, il visite la frontière de Lorraine et vient à Domremy et Greux. On n'a aucun détail sur son passage dans ces pays. Il y avait dix ans que Jeanne était morte et quoique, après son supplice, il ait fait quelques menaces aux Anglais, on ne peut guère l'excuser d'ingratitude. Il n'a pas renoncé toutefois à les chasser du territoire français ; il crée une armée permanente et se pourvoit de francs archers. Chacune des 16.000 paroisses du royaume, porte l'ordonnance du 23 avril 1448, devra lui fournir un bon compagnon qui ait fait la guerre et qui s'exercera tous les jours de fête. Jusque là, c'étaient les Génois qui lui fournissaient les francs archers. Cette organisation nouvelle et les troubles causés en Angleterre par la guerre des Deux-Roses, paraissent avoir secoué son apathie et lui avoir inspiré le désir de reprendre la campagne. Il possédait d'ailleurs une artillerie supérieure et l'on n'avait sans doute pas oublié les leçons de Jeanne, qui était maîtresse dans cette arme.

Il avait conçu le ferme dessein de reprendre Rouen. Nul doute que le souvenir du bûcher où avait expiré la Pucelle dix-huit ans auparavant ne lui ait inspiré le désir de réhabiliter sa mémoire. Rouen lui ouvrit ses portes le 20 novembre 1449 après un mois de siège et la Normandie se soumit à lui.

Le 15 février 1450, il adressait une lettre à Guillaume Bouillé, docteur en théologie, doyen de la cathédrale de Noyon, qui avait été auparavant chargé d'une ambassade à Rome, et il lui enjoignait de faire une enquête sur « la manière dont le procès de Jeanne avait été conduit. »

« Dans ce procès, disait-il, nos ennemis se sont rendus coupables de nombreuses fautes et d'abus de pouvoir, à tel point qu'ils trouvèrent le moyen de satisfaire la grande haine qu'ils portaient à Jeanne en la faisant mourir injustement contre la loi et très cruellement. »

Guillaume Bouillé avait pleins pouvoirs pour procéder aux informations et pour se faire remettre « les documents, procédures et autres choses touchant la matière. »

Dès le commencement de mars, il fit comparaître sept témoins : les quatre Dominicains Martin Ladvenu, Jean Toutmouillé, Guillaume Duval et Isambard ; puis trois prêtres, Jean Massieu, Guillaume Manchon et Jean Beaupère, le terrible interrogateur, qui se trouvait à Rouen pour une affaire d'intérêt.

Bouillé, « maître en théologie très instruit », suivant la *Gallia christiana,* rédigea un mémoire court, mais très solide, où il examinait quatre chefs principaux : les révélations, le vêtement d'homme, la soumission à l'Eglise et les douze articles.

C'est donc Charles VII qui eut enfin l'initiative du procès de réhabilitation.

A partir de la date de sa lettre à Bouillé, la victoire s'attache à ses armes. Six mille Anglais débarquent à Cherbourg le 15 mars ; le comte de Clermont, Jean de Bourbon, leur livre bataille à Formigny le 15 avril et les met en déroute à l'aide de ses deux couleuvrines. En septembre, le roi envahit la Guyenne ; l'armée ennemie est détruite à Blanquefort le 1er novembre : Bordeaux capitule le 12 juin 1451. Talbot y rentre le 22 septembre 1452 avec la complicité des Bordelais qui vendaient leurs vins à l'Angleterre. Mais le 14 juillet 1453, Talbot est abattu par le canon des frères Bureau à Castillon où les Anglais subissent une sanglante défaite et Charles VII rentre triomphalement à Bordeaux le 19 octobre.

La guerre de Cent ans était finie ; il ne restait plus aux Anglais, sur le territoire de France, que Calais. Les prédictions de Jeanne étaient accomplies.